

CHALLENGE TRAIL

Nature 06

REGLEMENT 2011

La participation au Challenge Trail Nature 06 implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

1) **Organisation :**

Le Challenge est placé sous l'égide du Conseil général des Alpes-Maritimes. L'organisation est assurée par la Commission départementale des courses hors stade (CDCHS 06) sous couvert du Comité Départemental d'Athlétisme des Alpes-Maritimes.

2) **Epreuves :**

Le Challenge Trail Nature des Alpes-Maritimes propose 3 classements :

- Classement Trail s'appuyant sur 4 courses trail (entre 42 et 100 km)
- Classement Nature s'appuyant sur 5 courses nature (entre 21 et 41 km)
- Classement Découverte s'appuyant sur 8 courses (entre 10 et 20 km)

TABLEAU DES COURSES - CHALLENGE TRAIL DES ALPES MARITIMES 2011

trail	date	course trail +42km	course nature 21-41km	course découverte 10-20 Km
Trail des Neiges - Castérino	13-févr			11 km
trail des Balcons d'Azur Mandelieu	24-avr	52 km	33 km	18 km
I'Escarenoise l'Escarène	08-mai		32 km	19 km
le Néandertrail Cap d'Ail	25-juin	nocturne 56 km		
Trail de la Colmiane la Colmiane	26-juin		22 km	
Trail des Monts d'Azur Séranon	14-juil			18 km
Trail d'Aspremont	30-juil		25 km	
Trail des Alpes-maritimes - Menton	18-sept	53 km	29 km	17 km
Trail nocturne des Journées Verticales	01-oct			nocturne 14 km
Trail de Gorbio - Gorbio	09-oct	42 km		18 km
Trail des Baous - Saint Jeannet	23-oct			18 km

3) **Participation :**

Le Challenge Trail Nature 06 est ouvert à tous selon réglementation de la FFA (voir catégories d'âges minimum selon distances). La participation au Challenge est gratuite (sous réserve de remplir les conditions d'inscription aux différentes épreuves). Pour participer, il suffit d'être classé à une des épreuves proposées dans l'un des trois classements (trail, nature ou découverte).

4) **Catégories :**

Le Challenge Trail Nature 06 propose 3 classements :

- Classement Trail s'appuyant sur 4 courses trail (entre 42 et 100 km)
- Classement Nature s'appuyant sur 5 courses nature (entre 21 et 41 km)
- Classement Découverte s'appuyant sur 8 courses (entre 10 et 20 km)

deux catégories par classement :

- Hommes
- Femmes

5) **Classement :**

Un classement homme et femme sera établi sur chacune des épreuves. Chaque participant sera classé dès sa participation à une des épreuves inscrites au calendrier du challenge Trail Nature 06.

Pour le classement général challenge Trail, les 3 meilleurs résultats seront pris en compte. Le vainqueur sera celui et celle qui aura le cumul maximum de points.

Pour le classement général challenge Nature, les 4 meilleurs résultats seront pris en compte. Le vainqueur sera celui et celle qui aura le cumul maximum de points.

Pour le classement général challenge Découverte, les 5 meilleurs résultats seront pris en compte. Le vainqueur sera celui et celle qui aura le cumul maximum de points.

Chaque épreuve offre, pour les hommes et pour les femmes, un nombre de points comme suit :

1^{er} : 200 points, 2^{ème} : 185 points, 3^{ème} : 175 points, 4^{ème} : 170 points, 5^{ème} : 167 points, 6^{ème} : 165 points, puis de manière dégressive d'un point en un point.

Au-delà de la 170^{ème} place, chaque coureur marque un point.

En cas d'ex æquo, le classement s'effectuera au meilleur du classement scratch.

Les classements seront réalisés par le CDCHS et mis en ligne sur son site après chaque épreuve.

6) **Récompenses :**

Le Challenge récompensera les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes toutes catégories confondues de chaque challenge. La présence ou la représentation des lauréats est obligatoire pour recevoir les lots.

7) **Remise des Prix :**

La remise des prix aura lieu à l'issue de la dernière épreuve.

8) **Environnement :**

Le Challenge Trail Nature 06 est placé sous le signe du respect de l'environnement et de la nature. Tout coureur ne respectant pas les règles de bonne conduite sera immédiatement disqualifié du Challenge.

9) **Charte de bonne conduite :**

Dans le cadre du Challenge Trail Nature 06, le Conseil général des Alpes-Maritimes, la CDCHS sous couvert du CD06 FFA et les organisateurs s'associent et s'engagent aux travers d'une charte « le Trail... ma Nature » visant au respect de l'environnement, de l'éco-citoyenneté et du développement durable en accord avec l'Agenda 21 du sport français. Cet engagement à l'initiative du Conseil général des Alpes-Maritimes à destination des organisateurs des concurrents et du public du Challenge de Trail des Alpes-Maritimes est à la disposition de tous sur simple demande et sur www.cg06.fr

10) **Responsabilité :**

Il est expressément indiqué que les coureurs participent au challenge sous leur propre et exclusive responsabilité. La participation aux épreuves sportives organisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition ou pour les non licenciés auxquels les compétitions sont ouvertes, à la délivrance de ce seul certificat ou de sa copie qui doit dater de moins d'un an à la date de l'épreuve.

11) **Appel :**

En cas de contestations, les décisions du jury (CDCHS sous couvert du CD06FFA) sont sans appel.

12) **CNIL :**

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

13) **Droit à l'image :**

Les participants, accompagnateurs et public autorisent expressément les organisateurs du Challenge Trail des Alpes-Maritimes ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.